

À la charge du locataire :

- 54 Arbres > élagage
- 55 Grillage, tendeurs, poteaux
- 56 Portail et portillon
- 57 Terrasse, auvent > démoussage
- 58 Porte de garage
(sauf serrure et crémone)
- 59 Porte d'entrée et de garage > ouverture suite à clé cassée dans la serrure ou vandalisme
(informations au dos du dépliant)
- 60 Clé > refaite en cas de casse, perte ou vol
- 61 Vitres > remplacement en cas de casse
(informations au dos du dépliant)
- 62 Attaches extérieures de volets
(si supérieur à 2m de haut)
- 63 Lames de volets
- 64 Canalisation d'eau *(fosse septique et tout-à-l'égout)* > débouchage *(pavillons)*
- 65 Gouttière, chéneau *(pavillons)*
- 66 Espagnolettes intérieures
- 67 Antenne télévision individuelle > remplacement *(sauf vétusté)*

Extérieurs

Logélia Services :

- 68 Poignée de la porte d'entrée
- 69 Cylindre de la porte entrée
- 70 Serrure de la porte d'entrée
- 71 Serrure de la boîte aux lettres
- 72 Attaches extérieures de volets
(si inférieur à 2m de haut)

Logélia :

- 73 Porte de garage et d'entrée > réglage
- 74 Serrure, crémone de la porte d'entrée et de garage > remplacement
- 75 Antenne télévision collective > remplacement complet



*Sous réserve des conditions de votre contrat.

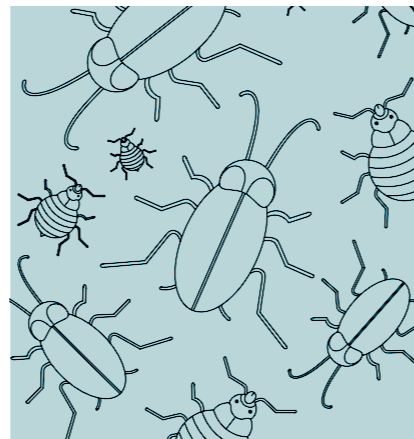
Vol, vandalisme, dégât des eaux... *Je fais une déclaration à mon assurance !**

Si ma porte ou ma vitre a été endommagée à cause d'une effraction (avec ou sans vol) ou d'un acte de vandalisme,

je contacte mon assurance pour que les réparations me soient remboursées.

Je n'oublie pas de déposer plainte pour que mon assurance fonctionne !

Si je suis victime d'un dégât des eaux, je contacte également mon assurance.



Blattes, puces de plancher : *Qui paye quoi ?*

Seul le produit pour désinsectiser m'est facturé, sauf si je suis à l'origine de l'infestation. Dans ce cas, l'intervention de l'entreprise de désinsectisation est à ma charge.

Quant aux punaises de lit, je prends en charge la désinsectisation à 100% (sauf dans les 6 premiers mois qui suivent mon entrée dans le logement).



Une question ?

Nos équipes vous répondent au
05 45 38 66 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi jusqu'à 16h00.



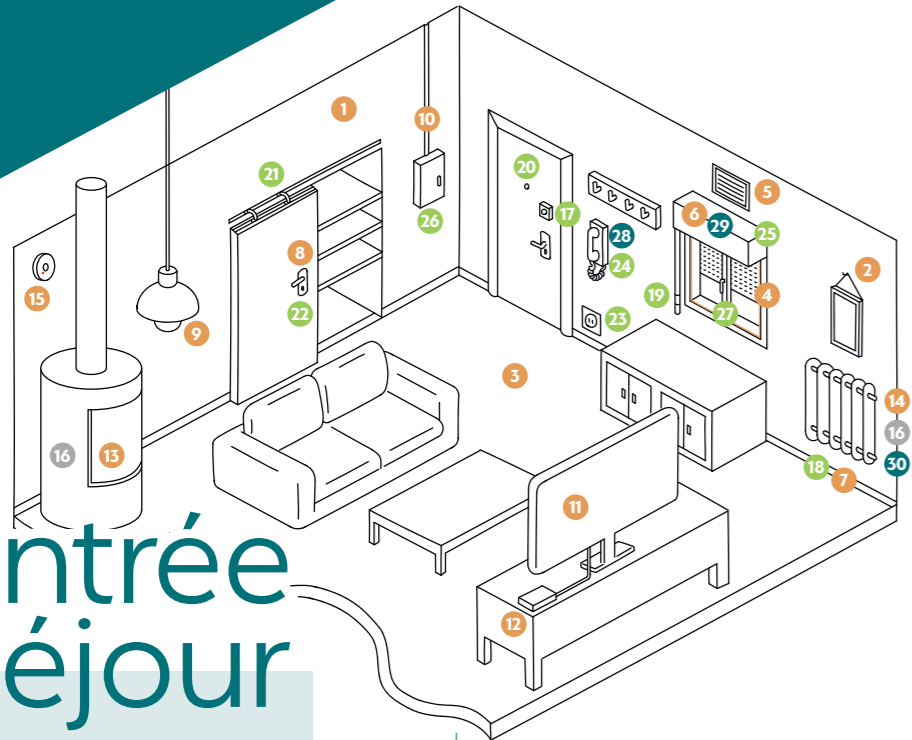
SECTEUR ANGOUMOIS



ENCORE - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Réparations & entretien de mon logement *Qui fait quoi ?*

Entrée Séjour



À la charge du locataire :

- 1 Peinture et tapisserie des murs et plafonds
- 2 Trous dans les murs > rebouchage
- 3 Revêtements de sol
- 4 Joints et mastic (*fenêtre*)
- 5 Grille d'entrée d'air > nettoyage, remplacement
- 6 Volet roulant cassé > réparation (*si utilisation anormale*)
- 7 Plinthes > peinture
- 8 Dispositif de fermeture et serrure de placard
- 9 Ampoule, cache-plafonnier
- 10 Baquettes, gaines de protection (*électricité*)
- 11 Chaînes télé > réglage
- 12 Petit équipement TV (*TNT, amplificateur*) > remplacement
- 13 Joint vitre et grille d'amenée d'air insert
- 14 Radiateur > refixation
- 15 Détecteur de fumée

Sous contrat d'entretien :

- 16 Système de chauffage gaz et granulés

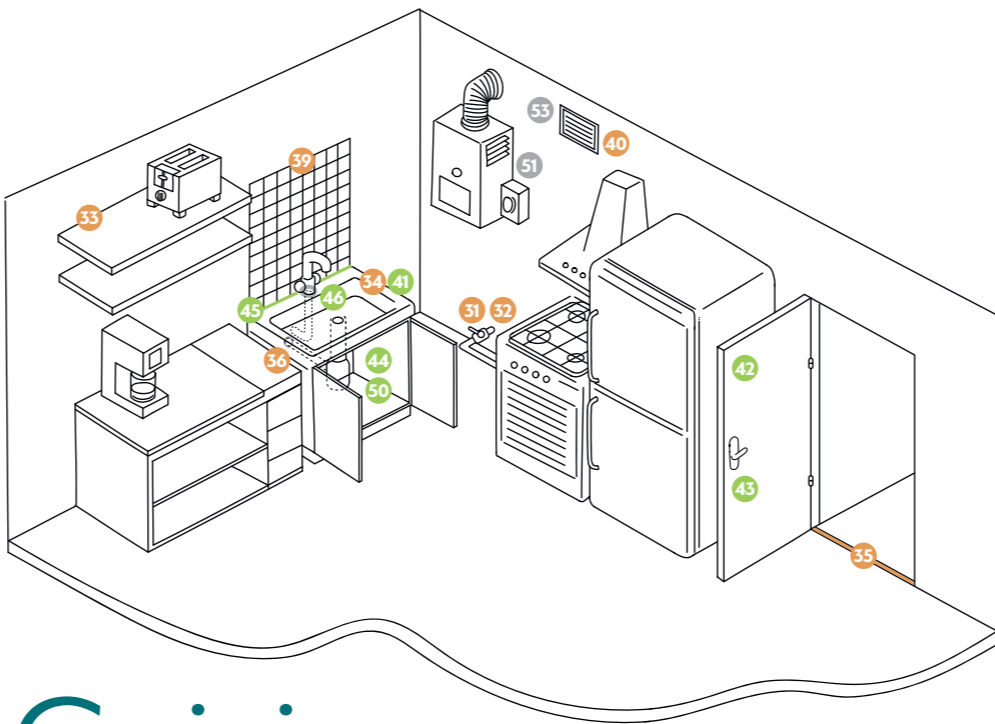
Logélia Services :

- 17 Verrou et barillet (*uniquement porte d'entrée*)
- 18 Plinthes > refixation
- 19 Manivelle et sangle volet
- 20 Judas > remplacement
- 21 Porte coulissante de placard > réglage
- 22 Poignée de placard
- 23 Interrupteurs, prises
- 24 Sonnette (*sauf sonnerie modulaire*) et remplacement combiné interphone
- 25 Volets, stores > graissage
- 26 Fusibles
- 27 Poignée et crémone des fenêtres et serrure des baies vitrées > entretien, remplacement

Logélia :

- 28 Système interphonie : sonnerie, micro, ouverture, haut-parleur (*électronique*)
- 29 Volet roulant électrique bloqué > réparation (*si utilisation normale*)
- 30 Système de chauffage électrique

Cuisine



À la charge du locataire :

- 31 Robinet de gaz et siphon > vérification
- 32 Tuyau gaz et raccordement > remplacement si périmé ou défectueux
- 33 Étagères et fixations
- 34 Evier, lavabo, WC > réparation si fêlé, cassé, éclats émail, nettoyage dépôt calcaire
- 35 Barres de seuil

Logélia Services

s'occupe de la réparation et de l'entretien de certains équipements, normalement à la charge du locataire.

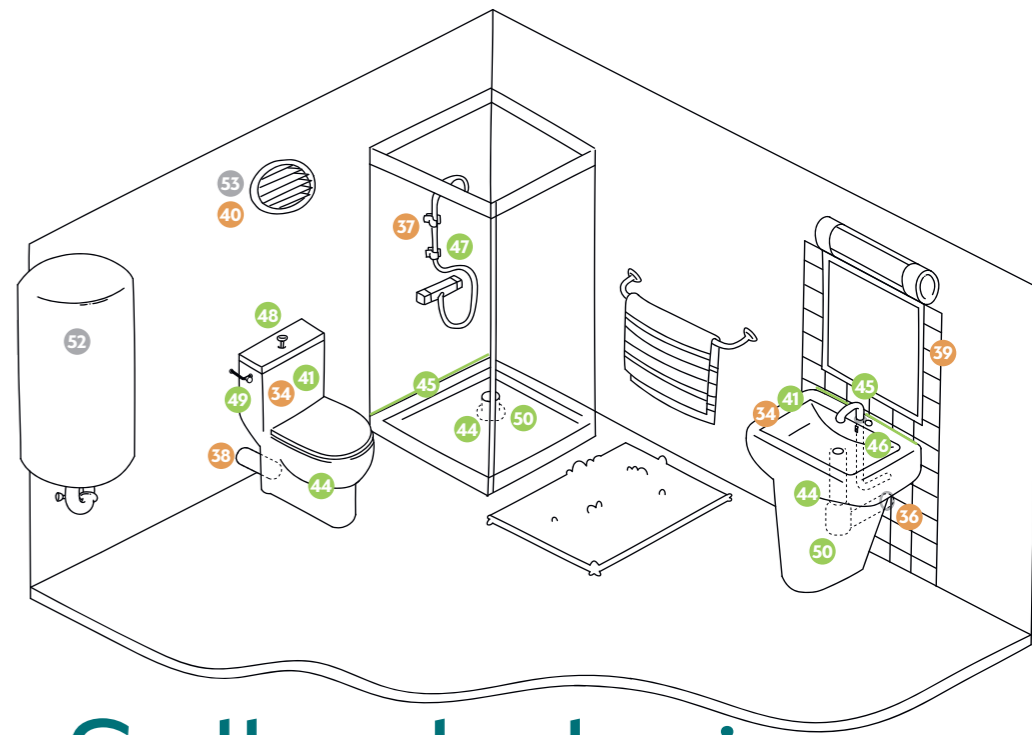
Je consulte le détail ici >



Les contrats d'entretien des entreprises :

Logélia a signé des contrats avec des entreprises pour l'entretien du chauffage individuel, du ballon d'eau chaude, de la ventilation mécanique contrôlée (VMC), du ballon solaire et de la pompe à chaleur. Ces prestations sont incluses dans les provisions de charges que je paye chaque mois. Je peux retrouver ces informations dans les documents qui m'ont été remis à mon entrée dans le logement.

Salle de bain



Logélia Services :

- 41 Evier, lavabo, WC > refixation (*avant casse*)
- 42 Porte intérieure > réglage, ajustage
- 43 Poignée et serrure
- 44 Canalisation d'eau > débouchage chimique
- 45 Joints silicone (*baignoire, douche, lavabo, évier*)
- 46 Joint sur la tête de robinet
- 47 Flexible de douche et pommeau

- 48 Mécanisme chasse d'eau
- 49 Robinet d'arrêt de chasse d'eau
- 50 Siphon et bonde vidage

Sous contrat d'entretien :

- 51 Chaudière
- 52 Ballon d'eau chaude
- 53 VMC (*hors nettoyage grille*)



Le locataire est responsable de l'entretien courant et des menues réparations. (Article 605 au Code Civil)

Le propriétaire, Logélia, est responsable des grosses réparations.

TOUTE DÉGRADATION EST À LA CHARGE DU LOCATAIRE.
(Article 7 de la loi du 6/7/89)